



COMMUNE NOUVELLE

[www.ville-lelude.fr](http://www.ville-lelude.fr)



## **DÉLIBÉRATION PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2022 :**

### **I.Affaires générales**

- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Convention de recouvrement et d'engagement partenarial 2023-2025 entre la commune de LE LUDE, le service de gestion comptable de MONTVAL, le conseiller aux décideurs locaux de la communauté de communes du Sud Sarthe et la direction départementale des Finances publiques de la Sarthe

### **II.Affaires financières**

- Tarifs communaux 2023
- Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL pour l'année 2023
- Ouverture de crédits 2023
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Décision modificative n°4 Budget principal – Intégration excédent du SIL
- Versement des acomptes des locations de Vaunaval
- Mise en place de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers

### **III.Ressources Humaines**

- Modalités de mise en œuvre du Compte Épargne Temps (CET)
- Délibération sur le temps de travail (1607 heures) – abroge la délibération n°2022\_092 du 8 juin 2022
- Contrat d'assurance des risques statutaires 2023-2026 - Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Sarthe
- Rapport social unique 2021